

SOCIÉTÉ

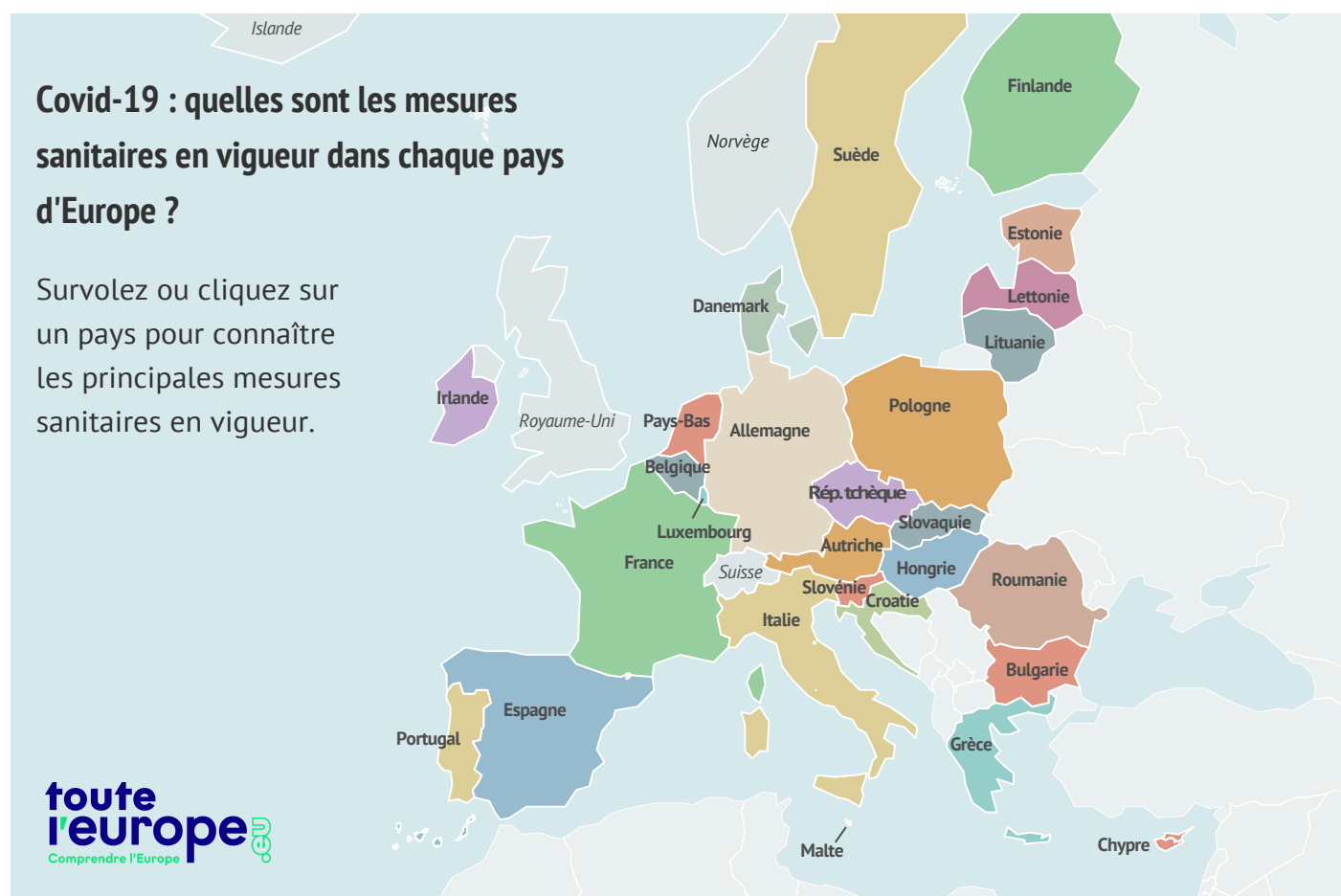
COVID-19
SANTÉ
VOYAGER Cartes et comparatifs

Covid-19 : quelles sont les mesures sanitaires en vigueur dans chaque pays d'Europe ?

Mis à jour le 26.07.2021

La rédaction

Avec l'amélioration de la situation sanitaire, la plupart des dirigeants européens ont assoupli ou mis fin aux confinements, couvre-feux et autres restrictions instaurées pour lutter contre la pandémie. Quelles sont les mesures encore appliquées dans chacun des Etats membres ?



En gris clair et en italique : pays non membres de l'Union européenne

Share

made with 

Les informations présentées sur cette page, valables au **26/07/2021**, sont susceptibles d'évoluer.

Brexit : le Royaume-Uni a définitivement quitté l'Union européenne le 1er janvier 2021. Mais dans cet article, nous intégrons les données britanniques, considérant que cela enrichit l'analyse.

→ À LIRE AUSSI | [Dossier] L'Europe face au Covid-19

Alors qu'une très grande partie des pays de l'Union européenne a connu un hiver confiné ou a dû imposer un couvre-feu assorti de mesures sanitaires strictes (fermeture des commerces non essentiels, des bars et restaurants, des écoles...), celles-ci ont été assouplies à la faveur du recul de la circulation du virus et de l'accélération des campagnes vaccinales observés depuis le printemps.

Le couvre-feu a ainsi été supprimé au niveau national dans tous les Etats membres qui l'appliquaient, même s'il a depuis été à plusieurs reprises rétabli localement dans des territoires particulièrement confrontés à la hausse des cas liés au variant Delta du coronavirus. Comme au **Portugal**, où il est de nouveau en vigueur pour 60 communes dont Lisbonne et Porto, en **Espagne**, dans les communautés autonomes de Valence et de Catalogne, ou encore en **France**, en Martinique et à La Réunion, depuis le 13 juillet. Les bars et restaurants ont pu rouvrir dans toute l'Europe, de même que les commerces non essentiels, mais au prix de protocoles sanitaires stricts, impliquant parfois des jauges réduites. Quant au port du masque, il continue d'être la norme dans les Etats membres, même si l'obligation de le porter partout à l'extérieur a elle aussi été levée dans la majorité d'entre eux.

→ À LIRE AUSSI | Frontières : où peut-on se déplacer en Europe depuis la France ?

Plusieurs pays ont en revanche décidé de mettre en place un **pass sanitaire** au niveau national ou conditionnent l'accès de certains lieux à une preuve de vaccination ou de guérison du Covid-19. C'est, par exemple, le cas avec le "passeport corona" au **Danemark** et le "SafePass" à **Chypre** qui facilitent, voire conditionnent, l'accès aux bars et restaurants et aux établissements culturels. Ou bien avec le "pass sanitaire" en **France**, qui permet notamment de se rendre à des événements sportifs ou à des festivals. Celui-ci est étendu, depuis le 21 juillet, aux lieux de loisirs et établissements culturels recevant plus de 50 personnes, tels que les cinémas, les salles de spectacle et les parcs d'attractions. Et en août, à la suite du vote d'une loi adoptée par le Parlement dans la nuit du 25 au 26 juillet, aux cafés, aux bars, aux restaurants, aux maisons de retraite, aux hôpitaux ainsi qu'aux transports collectifs de longue distance (trains, cars et avions).

→ À LIRE AUSSI | Covid-19 : chronologie de la pandémie en Europe

Listes des mesures par pays

Allemagne : mesures à la discrétion des Länder avec possibilité d'instauration d'un couvre-feu de 22h à 5h dans les territoires où le taux d'incidence dépasse les 100 cas pour 100 000 habitants, déplacements limités, commerces non essentiels ouverts avec restrictions (sauf dans les Länder présentant un fort taux d'incidence), bars, restaurants et établissements culturels ouverts avec limitations (sur présentation d'un test négatif ou d'un pass sanitaire valide), écoles fermées en cas de taux d'incidence trop élevé, rassemblements limités dans diverses proportions selon le taux d'incidence local, masque FFP2 obligatoire dans les lieux publics.

Plus d'informations : [gouvernement allemand](#) / [France Diplomatie](#)

Autriche : bars et restaurants ouverts sur présentation d'un pass sanitaire, masque FFP2 obligatoire dans les lieux publics, distance de 2 mètres à respecter, tests hebdomadaires pour les travailleurs au contact du public, commerces non essentiels, musées, zoos et hôtels ouverts pour les personnes vaccinées ou testées négatives (statut enregistré sur l'application Stopp Corona).

Plus d'informations : [ambassade de France en Autriche](#) / [gouvernement autrichien](#)

Belgique : les bars, restaurants, commerces non essentiels, piscines, musées et hôtels sont ouverts avec limitations de personnes et/ou d'horaires. Huit personnes peuvent être accueillies simultanément en intérieur à domicile, le masque est obligatoire dans la plupart des lieux publics (excepté depuis le 9 juin dans la région de Bruxelles sauf dans les zones commerciales très fréquentées). Télétravail recommandé mais plus obligatoire. Le COVID Safe Ticket donne droit à des exemptions.

Plus d'informations : [Re-open EU](#) / [France Diplomatie](#)

Bulgarie : commerces non essentiels ouverts avec jauges réduites, bars et restaurants autorisés à accueillir une jauge de clients limitée, lieux culturels ouverts avec restrictions sur la capacité d'accueil, réouverture complète des crèches, des écoles maternelles, primaires, ainsi que des collèges et lycées, universités libres de choisir l'enseignement en présentiel ou en distanciel, masque obligatoire dans les lieux publics dans les zones surpeuplées et chaque fois qu'il n'est pas possible de maintenir une distance physique de 1,5 mètres entre les personnes.

Plus d'informations : [Re-open EU](#) / [ambassade de France en Bulgarie](#)

Chypre : suppression des mesures de confinement en vigueur sur le sud de l'île. Un safe pass est requis pour les rassemblements publics (maximum 350 personnes), et l'accès à tous les lieux rassemblant plus de 20 personnes (bars, restaurants et hôtels). Il n'est en revanche pas obligatoire pour faire ses courses. Au Nord, le port du masque, le couvre-feu de minuit à 5h et plusieurs mesures restrictives sont encore en vigueur.

Plus d'informations : [Site du gouvernement chypriote](#) / [Re-open EU](#)

Croatie : ouverture des restaurants et bars, lieux culturels ouverts avec limitations, pass sanitaire exigé pour les rassemblements de plus de 100 personnes (interdits après minuit), masque obligatoire dans les lieux publics et à l'extérieur lorsqu'il n'est pas possible de respecter une distance d'1,5 mètre.

Plus d'informations : [France Diplomatie](#)

Danemark : rassemblements limités à 250 personnes en intérieur. Masque obligatoire dans les lieux publics. Bars et restaurants ouverts jusqu'à minuit, discothèques fermées. Coronapass nécessaire pour s'installer en salle et accéder aux commerces et lieux culturels. Etablissements d'enseignement accessibles avec un test négatif, une preuve de guérison ou de vaccination.

Plus d'informations : [gouvernement danois](#)

Espagne : mesures à la discrétion des communautés autonomes, dont certaines ont instauré un nouveau couvre-feu (par exemple de 1h à 6h du matin dans la région de Valence). D'autres comme la Catalogne en ont fait de même et décrété en outre de nouvelles restrictions telles que la fermeture des discothèques et la limitation des rassemblements à 10 personnes maximum.

Plus d'informations : [France Diplomatie](#)

Estonie : port du masque non obligatoire mais recommandé.

Plus d'informations : [Gouvernement estonien](#) / [Re-open EU](#)

Finlande : selon les régions, les rassemblements peuvent être limités à 10 personnes et les horaires d'ouverture des bars et restaurants réduits.

Plus d'informations : [Re-open EU](#)

France : commerces non essentiels, cafés, bars et restaurants ouverts. Lieux de loisirs et établissements culturels (cinémas, salles de spectacle...) ouverts, avec accès conditionné à la présentation du pass sanitaire lorsque leur capacité d'accueil est supérieure à 50 personnes. Masque obligatoire dans les lieux publics clos, à l'exception de ceux où le pass sanitaire est requis. Etat d'urgence sanitaire et couvre-feu en Martinique de 21h à 5h et à La Réunion de 23h à 5h.

Plus d'informations : [gouvernement français](#)

Grèce : commerces non essentiels ouverts, bars et restaurants ouverts avec consommation à l'intérieur soumise au pass sanitaire (preuve de vaccination contre le Covid-19, certificat de guérison ou résultat de test négatif), musées ouverts avec protocole sanitaire spécifique, certains autres établissements culturels accueillant du public à l'extérieur (cinémas, théâtres...) ouverts avec jauges fixées à 75 %, salles des

cinémas ouvertes avec jauges à 85 % aux personnes vaccinées ou présentant un résultat de test négatif, masque obligatoire dans les lieux publics clos.

Plus d'informations : [Re-open EU](#)

Hongrie : commerces non essentiels, bars et restaurants ouverts. Événements familiaux et privés limités à 100 personnes, événements en extérieur réunissant jusqu'à 500 personnes autorisés (pour des événements réunissant un plus grand nombre de personnes, "carte d'immunité" vaccinale délivrée par les autorités hongroises ou par des pays ayant signé des accords bilatéraux avec la Hongrie requise). Masque obligatoire uniquement dans les hôpitaux et les établissements sociaux.

Plus d'informations : [ambassade de France en Hongrie](#)

Irlande : commerces non essentiels ouverts. Terrasses des bars et restaurants ouvertes, salles accessibles aux personnes vaccinées ou guéries du Covid-19 depuis moins de six mois. Rassemblements à l'intérieur des domiciles limités à deux ménages non ou pas entièrement vaccinés ou à un ménage complètement vacciné et deux autres ne l'étant pas entièrement ou pas du tout, aucune limite pour les ménages vaccinés. Masque obligatoire dans les magasins, les transports en commun et les taxis.

Plus d'informations : [France Diplomatie](#)

Italie : commerces non essentiels ouverts, bars et restaurants ouverts (sous réserve de présentation du pass sanitaire à partir du 6 août) sans limitation horaire avec consommation possible aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, établissements culturels ouverts (pass sanitaire requis à partir du 6 août), port du masque obligatoire dans les lieux publics clos.

Plus d'informations : [Re-open EU](#)

Islande : commerces non essentiels, bars et restaurants ouverts. Rassemblements publics et privés limités à 200 personnes. Masque obligatoire dans les transports en commun et dans de nombreux lieux publics clos (commerces, établissements de santé...).

Newsletter Société

Questions sociétales, égalité femme-homme, culture, santé... Recevez tous nos articles sur les sociétés européennes.

Votre email

OK

Abonnez
vous

Plus d'informations : [Gouvernement islandais](#)

Lettonie : commerces non essentiels ouverts, bars et restaurants ouverts en terrasse (10 personnes, dont 4 adultes et 2 ménages, maximum par table) et en intérieur aux personnes vaccinées ou guéries du Covid-19 ou présentant un résultat de test négatif, rassemblements limités à 50 personnes à l'extérieur et à 20 personnes à l'intérieur pour les événements privés lorsque des participants ne sont pas vaccinés ou guéris du Covid-19 ou testés négatifs et respectivement 1 000 et 500 pour les événements publics et privés où tous les participants disposent d'un pass sanitaire attestant d'une de ces trois conditions, masque obligatoire dans les lieux publics clos.

Plus d'informations : [Site officiel de la Lettonie sur le Covid-19](#)

Lituanie : commerces non essentiels ouverts, bars et restaurants ouverts, jauges fixées à 75 % pour les événements en intérieur lorsque des participants ne disposent pas du pass sanitaire (preuve de vaccination contre le Covid-19 ou attestation de guérison de la maladie ou résultat de test négatif), masque obligatoire dans les lieux publics clos.

Plus d'informations : [Koronastop](#)

Luxembourg : commerces non essentiels, bars, restaurants et établissements culturels ouverts. Rassemblements publics limités à 300 personnes. Port du masque obligatoire dans les lieux publics clos, les commerces et les transports en commun. Pass sanitaire national en vigueur, intitulé CovidCheck. Permet, par exemple, aux restaurateurs suivant le "régime CovidCheck", c'est-à-dire n'acceptant que les clients qui peuvent prouver via le pass soit une vaccination contre le Covid-19 soit une guérison de la maladie soit avoir effectué un dépistage dont le résultat est négatif, de ne pas appliquer de mesures sanitaires particulières.

Plus d'informations : [France Diplomatie](#)

Malte : commerces non essentiels, bars et restaurants et établissements culturels ouverts. Quatre personnes maximum autorisées à se réunir en public. Masque obligatoire dans les lieux publics à l'intérieur comme à l'extérieur (sauf sur les plages), peut être retiré à l'extérieur par les personnes entièrement vaccinées lorsqu'elles sont seules ou avec une seule autre personne complètement vaccinée.

Plus d'informations : [Re-open EU](#)

Norvège : Rassemblements limités à 20 personnes dans les lieux privés, 100 personnes dans les lieux publics. Commerces bars et restaurants ouverts. Port du masque recommandé et obligatoire dans certaines circonstances.

La Norvège a repoussé la levée des dernières restrictions à la fin du mois de juillet.

Plus d'informations : [Re-open EU](#)

Pays-Bas : Commerces, bars et restaurants ouverts (ces derniers doivent fermer à minuit). Discothèques de nouveau fermées. Musées, théâtres, cinémas, parcs d'attractions et zoos ouverts. Laissez-passer d'entrée coronavirus via l'application CoronaCheck. Masque obligatoire dans les espaces publics intérieurs (lorsqu'une distance d'un mètre et demi n'est pas possible) et les transports en commun. Tous les établissements scolaires ouverts (certains en alternance).

Plus d'informations : [Re-open EU](#), [Ambassade de France à Amsterdam](#)

Pologne : commerces, cinémas et théâtres ouverts sous conditions. Bars et restaurants ouverts (terrasses et intérieur à 75 % de la capacité maximale). Discothèques ouvertes sous conditions. Écoles primaires et secondaires ouvertes, autres établissements scolaires à distance. Rassemblements limités à 150 personnes. Le port du masque n'est plus obligatoire en extérieur, mais le reste dans les transports en commun et les espaces publics clos. Il est recommandé de mettre des gants avant d'entrer dans un magasin.

Plus d'informations : [Ambassade de France en Pologne](#), [gouvernement polonais](#)

Portugal : bars et restaurants ouverts jusqu'à 1h du matin en règle générale, jusqu'à 22h30 dans les municipalités à très haut risque et haut risque (19h le vendredi, samedi, dimanche et jours fériés). Commerces, cinémas et théâtres ouverts sous conditions. Rassemblements autorisés, mais limités en nombre selon l'activité. Masque obligatoire sur la voie publique. Tous établissements scolaires ouverts.

En raison de la propagation du variant Delta, 61 municipalités à très haut risque (dont Lisbonne et Porto) et 55 municipalités à haut risque ont introduit un couvre-feu entre 23h et 5h. Les horaires et la capacité d'accueil des commerces, restaurants et lieux culturels ont également été réduits. Test négatif ou vaccination complète nécessaire pour accéder à l'intérieur des restaurants le week-end. L'accès aux établissements hôteliers et autres hébergements touristiques est conditionné par la présentation du certificat numérique Covid de l'UE ou d'un test COVID-19 négatif.

Plus d'informations : [France Diplomatie](#), [gouvernement portugais](#)

République tchèque : Commerces, bars et restaurants ouverts (entrée soit sur présentation d'un résultat négatif à un test PCR ou antigénique, ou preuve de vaccination, ou preuve de récupération de COVID-19). Écoles primaires et collèges ouverts, les autres enseignements se font à distance. Le port du masque n'est plus obligatoire en plein air, si une distance de 2 mètres peut être respectée. Rassemblements limités à 200 participants à l'intérieur et 500 personnes à l'extérieur.

Les mesures peuvent différer d'une région à l'autre.

Plus d'informations : [Gouvernement tchèque](#)

Royaume-Uni : Commerces non essentiels, pubs et restaurants ouverts. Théâtres, salles de cinéma et musées ouverts. Écoles ouvertes. Le pays est entré le 19 juillet dans sa dernière phase du déconfinement, malgré la hausse du nombre de cas liée au variant Delta du coronavirus dans le pays. En Angleterre, le port du masque n'est plus obligatoire à l'extérieur ni dans les transports en commun.

Les mesures sont différentes d'une région à l'autre (Angleterre, Écosse, Irlande du Nord et Pays de Galles).

Plus d'informations : [France Diplomatie](#)

Roumanie : Commerces, bars et restaurants ouverts sous conditions. Discothèques ouvertes uniquement aux personnes vaccinées. Rassemblements limités à 10 personnes en extérieur (ou plus selon le type d'activités). Le port du masque n'est plus obligatoire en plein air, à l'exception de certains lieux très fréquentés. Certaines activités en plein air (cinéma, concerts, festivals) sont soumises à la présentation d'un certificat de vaccination, d'un test négatif, ou d'une preuve de guérison du Covid-19.

Selon le taux d'incidence local dans les districts (classés par couleur), les mesures peuvent être aménagées.

Plus d'informations : [Re-open EU / Ambassade de France en Roumanie](#)

Slovaquie : bars et restaurants ouverts. Commerces, musées et bibliothèques ouverts avec restrictions. Certains rassemblements sont conditionnés à la présentation d'un test négatif, d'une attestation de vaccination ou de guérison. Port du masque obligatoire dans les espaces intérieurs et dans les transports.

Selon la situation épidémique de chaque district, les mesures peuvent être aménagées.

Plus d'informations : [Ambassade de France en Slovaquie](#),

Slovénie : commerces, bars et restaurants ouverts. Écoles primaires et collèges ouvertes, autres enseignements à distance. Événements limités à 50 personnes. Masques obligatoires à partir de 6 ans dans les lieux publics fermés, ainsi que dans les lieux publics ouverts lorsque qu'une distance de 1,5 mètre ne peut être maintenue.

Certaines activités (événements culturels, discothèques, casinos ou piscines) sont soumises à la présentation d'un certificat de vaccination, d'un test négatif, ou d'une preuve de guérison du Covid-19.

Plus d'infos : [Re-open EU / gouvernement slovène](#)

Suède : Fermeture obligatoire des restaurants et cafés à 22h30. Théâtres, musées et cinémas ouverts. Événements limités à 50 personnes en intérieur et 600 personnes en extérieur. Port du masque recommandé dans les transports en commun aux heures de pointe et dans les lieux publics dans certaines régions.

Plus d'informations : [Ambassade de France en Suède / Re-openEU](#)

Suisse : Magasins, musées, bibliothèques, discothèques et cinémas ouverts. Restaurants et bars ouverts. Certificat Covid obligatoire dans les discothèques, salles de danse et grandes manifestations, facultatif dans d'autres cas. Rassemblements limités à 30 personnes à l'intérieur et à 50 personnes à l'extérieur (Manifestations sans restriction avec le certificat Covid suisse). Enseignements en présentiel. Port du masque assoupli (obligation abolie à l'extérieur, à la discrétion des employeurs au travail et des cantons dans les établissements scolaires).

Chaque canton peut prendre des mesures de protection supplémentaires.

Plus d'informations : [Ambassade de France en Suisse](#)

Coronavirus